Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260914-BC_20260914_89-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

prise par délégation du conseil
de Ploërmel Communauté

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18H00, les membres du bureau de Ploërmel Communauté se sont réunis à l'hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 8 septembre 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Membres du bureau présents :
Hania RENAUDIE ; Ronan COIGNARD ; Sophie COUTANT ; Kévin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Fanny LARMET ; Michel PICHARD ; Christophe LAUNAY ; Stéphane JAN ; Charles-Édouard FICHET ; Jean-Charles SENTIER ; Yannick LE BORGNE.

Membres du bureau absents ayant donné pouvoir :
Florence PRUNET donne pouvoir à Ronan COIGNARD.

Membres du bureau absents :
Fabienne BRIERO.

Kévin ARGENTIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres du bureau :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Quorum : le quorum est atteint et le bureau peut valablement délibérer.

OBJET : N°BC-089/2026 – CULTURE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ADEC 56 POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS THÉÂTRE SUR LA COMMUNE DE JOSSELIN.

Rapporteur : Charles-Edouard FICHET

Vu la délibération du conseil communautaire N°CC-081/2026 du 29 Avril 2026 délégant au bureau un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes et notamment la possibilité « d'autoriser la signature de toutes conventions, partenariats conclus avec des tiers et utiles à la mise en œuvre des compétences de la Communauté de communes et leurs avenants »,

L'ADEC 56, dans le cadre de son projet de centre de ressources pour le théâtre des amateurs en Morbihan, développe un projet de transmission du théâtre. Implantée à Josselin, l'ADEC 56 développe des ateliers de théâtre afin de transmettre cette pratique artistique aux plus jeunes générations. Ces ateliers sont des laboratoires pour expérimenter, questionner, mettre en scène et partager une démarche artistique collective.

Ploërmel Communauté a le souhait d'accompagner le développement de la transmission du théâtre à destination des enfants et adolescents, à l'échelle de son territoire.

Aussi, depuis septembre 2018, l'ADEC 56 et le pôle culturel de Ploërmel Communauté s'associent pour proposer des ateliers de théâtre aux enfants et adolescents. Ce partenariat est formalisé par la signature d'une convention entre l'ADEC 56 et Ploërmel Communauté.

Plus concrètement, des ateliers théâtre seront reconduits à Josselin dès septembre 2026 : le mardi de 17h à 18h pour les 9/13 ans, de 18h05 à 19h30 pour les 14/18 ans.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260914-BC_20260914_89-DE

L'ADEC 56 s'engage à dispenser les cours, coordonner les inscriptions, encaisser les inscriptions, mettre à disposition son lieu de création et de formation équipé (Théâtre de La Rochette) pour les ateliers de théâtre ainsi qu'à l'occasion des journées ouvertes au public, de rencontres, de répétitions.

En contrepartie, Ploërmel Communauté s'engage à prendre en charge 50 % du reste à charge de cette action mise en œuvre par l'ADEC 56 après déduction des contributions versées par les élèves (140€ pour les moins de 18 ans et 22€ d'adhésion).

Le coût prévisionnel de cette contribution pour la période de septembre 2026 à juin 2027 est de 783 € sur un budget total de 1566 € pour 30 séances de 1h30 hors vacances scolaires.

Pour rappel le budget prévisionnel de 2025/2026 était de 2642€ et mentionnait une contribution de 1321€ par Ploërmel Communauté pour 30 séances de 1h30. Le budget réalisé fait état, quant à lui, de la somme de 945€ versés à l'ADEC 56, par Ploërmel Communauté.

Ci-dessous, le budget prévisionnel de ces ateliers :

BUDGET PREVISIONNEL ATELIERS THEATRE 2026-2027

charges				
PEDAGOGIE				**2430**
	séances	durée	coût/heure	
atelier ados	30	1,5	54	2430
COORDINATION				**432**
	heures	atelier	coût/heure	
Inscriptions et suivi	8	1	54	432
			TOTAL CHARGES	**2862**

produits			
PARTICIPATIONS BENEFICIAIRES			**1296**
	nombre enfant	cotisation	total
Participations atelier 14-18 ans	8	140	1120
Adhésions à l'association	8	22	176
PARTENAIRES			**1566**
COMMUNAUTE COMMUNES PLOERMEL (Interventions-participation/2)			783
ADEC 56 (Interventions – participation /2)			783
		TOTAL PRODUITS	**2862**

Tableau réalisé par l'ADEC 56

Vu l'avis favorable de la commission « culture » du 03/09/2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants** : 13
. **Pour** : 13
. **Contre** : 0
. **Abstention** : 0
. **Suffrages exprimés** : 13
. **Majorité absolue** : 7

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **ACCEPTE** la proposition de partenariat avec l'ADEC 56 et les conditions de mise en œuvre d'ateliers théâtre sur Josselin ;
- **AUTORISE** Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à signer la convention ci-annexée ;

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260914-BC_20260914_89-DE

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Kévin ARGENTIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.